

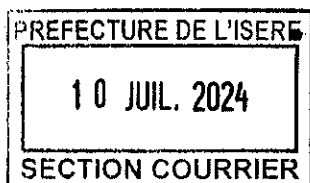


## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre Communal d'Action Sociale

Séance du : **Mardi 2 juillet 2024**

**Présents** : Mmes / LOMBARDO / BRUNET JAILLY / SEYMAT  
/ VIALLE / CUILLIER  
MM. DUMAS / DURILLON / ALLAMANDO /  
TRANCHAND / AKYUREK



**Absents / Excusés** : Mmes ZULIAN / HAMDI  
M. LEROY

**Pouvoirs** : Mme ZULIAN à Mme LOMBARDO  
Mme HAMDI à Mme LOMBARDO  
M. LEROY à Mme BRUNET JAILLY

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

**Secrétaire de séance** : Christine NEMOZ-MOREL

N° 2024/02/07/24

### **OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE – Avenant au contrat pour la location et la maintenance d'un service de téléalarme pour hébergement collectif**

Les Résidences Autonomes ont l'obligation de mettre en place un dispositif de sécurité visant à garantir un environnement sûr : comme un système d'alarme qui permet aux résidents de demander de l'aide en cas de besoin.

L'association AFIPH A DOM (EX ADPA) a repris l'Association Sud Isère Téléalarme, par fusion-absorption, et le service technique Téléalarme de la CCIAG (compagnie de chauffage de l'agglomération grenobloise), par cession.

L'organisme a passé convention le 05 octobre 2023 pour la location et l'entretien d'un système appel d'urgence. Le prestataire, Téléassistance Sud-Isère, proroge à la demande du CCAS son contrat par avenant du 01 août au 31 décembre 2024.

A ce titre, il convient de signer un avenant au contrat avec la société qui gère l'appel malade et la téléassistance.

Il est proposé au Conseil d'Administration,

- **D'AUTORISER** la Vice-présidente à signer l'avenant au contrat pour la location et la maintenance d'un service de téléalarme pour hébergement collectif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté,

- **ACCEPTÉ** cette proposition.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET  
EXECUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le 2 juillet 2024

La Présidente,  
Valérie ZULIAN,  
Et par délégation,  
Mme Joséphine LOMBARDO  
Vice-Présidente du CCAS

